

Décision portant nomination de Monsieur Hiroyuki FUJITA en qualité de chargé de mission.

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ portant création et organisation des instituts,

DÉCIDE:

Article 1er

Monsieur Hiroyuki FUJITA, directeur du « Center for International Research on MicroMechatronics est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes (INSIS) du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014. Sa mission a pour objet la mise en place et le suivi des projets avec le Japon.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Hiroyuki FUJITA demeure affecté à l'Institut of Industrial Science-The University of Tokyo et rattaché à l'INSIS.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, Monsieur Hiroyuki FUJITA percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation de Paris Michel-Ange.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président Alain Fuchs